

Tableau d'analyse approfondie des barrières

Médecin généraliste Dr S.

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement.

Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale

BARRIERES DE PREVENTION		Contribution relative
Conclusion diagnostique adaptée au contexte clinique	<p>NON</p> <ul style="list-style-type: none"> • Absence de prise en compte de la gêne respiratoire de la patiente. • Examen du mollet de la patiente en contradiction avec les dires de son fils. 	MAJEURE
Prescription d'examens complémentaires adaptés à la confirmation (ou non) du diagnostic évoqué	<p>NON, aucune prescription d'examen complémentaire. En raison d'un œdème d'une seule jambe, un écho-doppler des veines du membre inférieur était nécessaire pour éliminer une phlébite.</p>	MAJEURE
Traitement prescrit adapté au risque éventuel couru par la patiente	<p>NON, aucun traitement prescrit. En raison de la suspicion d'une phlébite de la jambe droite, éventuellement, compliquée d'embolies pulmonaires (gêne respiratoire), un traitement anticoagulant par HBPM à doses efficaces s'imposait dans l'attente du résultat de l'écho-doppler veineux.</p>	MAJEURE
BARRIERES DE RECUPERATION		
Dès son retour à domicile, consultation par la patiente, de son médecin traitant pour lui demander son avis sur les symptômes survenus 3 jours auparavant et qui, d'après son fils, perduraient	<p>NON</p>	MAJEURE
Le 27/08/2020, lors de la consultation avec son médecin traitant, rappel détaillé par la patiente, des faits survenus depuis le 08/08/2020 et surtout de la réapparition d'une gêne respiratoire depuis 2 à 3 jours	<p>NON</p>	
Interrogatoire de la patiente par son médecin traitant sur ses antécédents récents et ses symptômes actuels (gêne respiratoire)	<p>NON</p> <p>Alors que la mise sous HBPM à doses efficaces et l'hospitalisation immédiate auraient, vraisemblablement permis :</p> <ul style="list-style-type: none"> • soit d'éviter la survenue d'une embolie pulmonaire massive, 36 heures plus tard ; • soit, au minimum, de la prendre en charge dans les meilleures conditions. 	MAJEURE

BARRIERE D'ATTENUATION	
Sans objet	Arrêt cardio-respiratoire à domicile Non récupéré malgré l'intervention des secours d'urgence.

Tableau d'analyse détaillée des causes profondes

Médecin généraliste Dr S.

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défaut de compétence technique (Compétence pure)	<ul style="list-style-type: none"> • Diagnostic (absence de phlébite) ne prenant pas en compte l'ensemble des symptômes dont se plaignait la patiente (gêne respiratoire). • Diagnostic (absence de phlébite) non confirmé par la demande d'un examen complémentaire (écho-doppler veineux des membres inférieurs). • Absence de prévention du risque auquel la patiente était exposée (= embolie pulmonaire grave), par un traitement anticoagulant (=HBPM à doses efficaces) tant que le diagnostic de phlébite n'a pas été écarté par l'écho-doppler veineux. • Absence de prise en compte de l'avis pertinent du pharmacien... 	MAJEURE MAJEURE MAJEURE MAJEURE
Défaut de compétences non techniques (Compétence dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)	<ul style="list-style-type: none"> • La patiente n'a pas informé son médecin traitant de ses antécédents médicaux récents (08/08/2023) et surtout de tous ses symptômes actuels. • Le médecin traitant n'a pas interrogé sa patiente sur ses antécédents médicaux récents et sur tous ses symptômes actuels. 	MAJEURE MAJEURE
Détail des défauts de compétences non techniques	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (Éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	NON La phlébite des membres inférieures est une maladie fréquente et facile à confirmer par l'écho-doppler veineux. En cas de suspicion de phlébite, un traitement anticoagulant par HBPM à doses efficaces doit être immédiatement mis en place tant que l'écho-doppler n'a pas écarté ce diagnostic.	
Tempo du patient (Éléments liés aux décisions du patient)	OUI Patiente n'ayant pas informé le 27/08/2020 son médecin traitant des motifs de sa consultation du 08/08/2020 et surtout de la réapparition de ses difficultés respiratoires avec sensation d'oppression.	MAJEURE

<p>Tempo du cabinet (Éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)</p>	<p><i>A priori, NON</i></p>	
<p>Tempo du système médical (Éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)</p>	<p>Le médecin traitant de la patiente ne l'a pas interrogée sur ses symptômes apparus au cours des dernières semaines (depuis le 08/08/2023) et n'a pas recherché (en dehors du Covid ?) ce qui pouvait motiver son anxiété et ses pleurs (sensation d'oppression avec difficultés respiratoires).</p>	<p>MAJEURE</p>